

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2025
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal

Code du produit : 000000000050735284

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 6VC4-M4UC-N000-SS7P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation
Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Coatings France SAS
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-
ry
60480 Breuil-Le-Sec
France

Téléphone: +33 3 4477-7777
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
+49 180 2273-112
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone
butan-1-ol
acide orthophosphorique à ...%
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique	:	résine époxydique solvant organique pigment acides inorganiques
-----------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version
2.1

Date de révision:
07.06.2025

Numéro de la FDS:
0000000000507352
84

Date de dernière parution: 28.01.2025
Date de la première version publiée:
07.06.2025

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 25
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 12,5
butan-1-ol	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respi- ratoire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 5 - < 7
acide orthophosphorique à ...%	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentra- tion spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 3 - < 5
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	>= 3 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 0000000000507352 84	Date de dernière parution: 28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	---	---

		Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respi- ratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Sys- tème nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
phosphate de zinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 3
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 3
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 2 - < 2,5
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 2
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 2
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

	601-023-00-4 01-2119489370-35	STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
oxyde de diméthyle	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 25 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. |
| En cas de contact avec les yeux | : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.
Garder tranquille.
En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
Risques	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.
------------	---	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvérisateur d'eau Poudre sèche Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.
Information supplémentaire	:	Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2025
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.
Pour le personnel non urgentiste:
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Pour les intervenants d'urgence:
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les réci-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

- pientsde stockage.
Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'ap-
plication. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la
protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et
la sécurité au travail.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-
cours et d'une douchette à yeux.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Respecter les mesures de prudence habituellement appli-
cables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.
- Indications pour la protection : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes
contre l'incendie et l'explo- nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre
sion l'incendie doivent être respectées.
- Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des pré-
cautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la
journee de travail. Conserver à l'écart des aliments et bois-
sons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire : Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec
sur les conditions de stock- attention après ouverture et les stocker verticalement afin
age d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le
personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conte-
neurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise
en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement
en commun alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-
thermiques.
- Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-
nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de dimé-	115-10-6	TWA	1.000 ppm	2000/39/EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1 Date de révision: 07.06.2025 Numéro de la FDS: 0000000000507352 84 Date de dernière parution: 28.01.2025
Date de la première version publiée: 07.06.2025

thyle			1.920 mg/m3	
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	500 ppm 1.210 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
butan-1-ol	71-36-3	VLCT (VLE)	50 ppm 150 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
acide orthophosphorique à ...%	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	0,5 ppm 2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VME	0,2 ppm 1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1 Date de révision: 07.06.2025 Numéro de la FDS: 000000000507352 Date de dernière parution: 28.01.2025
84 Date de la première version publiée: 07.06.2025

	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 275 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.
Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection préventive de la peau
Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

		Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):
Protection de la peau et du corps	:	Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur. Combinaison jetable
Protection respiratoire	:	Appareils de protection respiratoires adéquats: Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2 En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Mesures de protection	:	Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	aérosol
Couleur	:	gris
Odeur	:	spécifique
Point/ intervalle de fusion	:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Point/intervalle d'ébullition	:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Inflammabilité	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'explosivité, supérieure 18,60 % (v)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Limite d'explosivité, inférieure : 2,6 % (v)
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : 235 °C

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est un gaz

Viscosité
Viscosité, cinématique : 9,8 mm²/s (23 °C)
non déterminé (40 °C)

Temps d'écoulement : 35 s à 23 °C
Section transversale: 3 mm
Méthode: ISO 2431
sans gaz propulseur

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : > 999,0000 hPa
sans gaz propulseur (20 °C)
Méthode: calculé(e)
non déterminé (50 °C)

Densité : 0,820 g/cm³ (20 °C)

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Combustibilité soutenue	:	Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Risque d'éclatement.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Eviter l'éclairage naturel direct.
---------------------	---	------------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
-------------------	---	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée:
			07.06.2025

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Emballages contaminés	:	Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.
Code des déchets	:	16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1950
ADR	:	UN 1950
RID	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AÉROSOLS (OXYDE DE ZINC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

IATA : AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Étiquettes : Flammable gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3
---	---

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

P5c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 84, 4 bis, 51
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4511, 4331, 4734

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 695 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 87,52 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352 84	28.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

695 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	:	Gaz extrêmement inflammable.
H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Gas	:	Gaz inflammables
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2025
2.1	07.06.2025	0000000000507352	Date de la première version publiée: 07.06.2025
		84	

Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Press. Gas	: Gaz sous pression
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A34 1K PROTECT Dark Grey 0,4L 0,4L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	0000000000507352	28.01.2025
		84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels.
Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR